



VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211300504-20251106-DM_2025_119-AU

DECISION n° 2025-119

Portant sur le dépôt d'un permis d'aménager pour la création d'une voie douce et d'un parc de stationnement Impasse Roger Clot

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LAMBESC

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2022-017 en date du 23 Février 2022 par laquelle le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la Commune en date du 06 Novembre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de déposer une demande de permis d'aménager pour la création d'une voie douce et d'un parc de stationnement Impasse Roger Clot,

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De déposer la demande de permis d'aménager pour la création d'une voie douce et d'un parc de stationnement Impasse Roger Clot.

Article 2.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 3.- Le Directeur Général des Services de la ville de Lambesc est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

Fait à Lambesc, le 06 Novembre 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 013-211300504-20251106-DM_2025_119-AU

Berger
Levraud